



AT 31-2026

COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Arrêté du maire portant délégation d'une partie de ses fonctions

La maire de la commune de **Saint-Sylvestre-sur-lot**,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et aux membres du Conseil Municipal,

Vu le tableau du Conseil Municipal du **21 mars 2026**,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du **21 mars 2026**,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints, et aux conseillers municipaux délégués,

Arrête :

Article 1 :

Il est donné délégation de fonction et de signature à **Monsieur Patrice PETIT, Conseiller Municipal**, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants : « **Animations, Evènements et Culture** ». À ce titre il aura notamment la charge le développement de l'attractivité de la commune en termes d'animations et d'événementiels et d'offre culturelle.

Article 2 :

Monsieur Patrice PETIT, Conseiller Municipal, est délégué à l'effet de procéder :

ANIMATIONS ET AVENEMENTS

- ✓ à participer à la construction d'une politique événementielle pour développer la notoriété de la commune et le rayonnement du territoire
- ✓ à contribuer à la valorisation des atouts de la commune, à la production d'une identité locale, à la synergie entre les acteurs et au développement de mécénats/partenariats
- ✓ à favoriser l'accueil et l'intégration dans la commune de nouveaux arrivants et organiser leur accueil

CULTURE

- ✓ à la relation avec les associations et les institutions de la commune ayant pour objet l'animation culturelle
- ✓ à la promotion de la culture dans la commune en lien avec la communauté de communes
- ✓ à la promotion de la bibliothèque municipale

AR Prefecture

047-214702805-20260407-AT312026-AI
Reçu le 08/04/2026

Article 3 :

Il est également donné délégation à **Monsieur Patrice PETIT**, l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations.

Article 4 :

Madame la Secrétaire Générale de la commune de Saint-Sylvestre-sur-lot, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Villeneuve-sur-Lot, à Madame le chef de poste du service de gestion comptable de Villeneuve-sur-Lot, à l'agent comptable, et à l'intéressé.

Fait à Saint-Sylvestre-sur-Lot, le 07 avril 2026

La Maire, Sophie PINSOLLES

La Maire de Saint-Sylvestre-sur-Lot certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un
Recours contentieux devant le tribunal administratif de bordeaux
(sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante :
9, rue Tastet 33000 bordeaux, ou par voie dématérialisée
l'adresse <https://www.telerecours.fr/>) dans un délai
de deux mois à compter de la présente notification

notifié le 07/04/2026

signature du Conseillé Délégué :

Mr Patrice PETIT

Télétransmission le 08/04/2026

Publication le 08/04/2026

